



<https://latribunelibre.com/emploi/medecin-du-travail-ou-medecin-collaborateur-f-h-176>

Médecin du Travail ou Médecin collaborateur F/H

Description

En lien étroit avec l'équipe pluridisciplinaire (infirmiers en santé au travail, psychologues, etc.), vous intervenez dans un objectif de prévention, de conseil et de protection de la santé des salariés. Vos missions incluent :

- **Suivi médical des salariés** : assurer les visites d'information et de prévention, les examens médicaux renforcés, les visites de reprise et de pré-reprise, dans le respect du cadre réglementaire ;
- **Action en milieu de travail** : conduire des visites de site, analyser les conditions de travail, participer à l'évaluation des risques professionnels, proposer des actions de prévention adaptées ;
- **Conseil et accompagnement** : informer l'employeur, les salariés et leurs représentants sur la réglementation en santé au travail, les conditions de travail et les mesures d'aménagement ou de maintien dans l'emploi ;
- **Participation à la politique de prévention** : contribuer à l'élaboration du rapport annuel d'activité, participer à la veille épidémiologique, aux groupes de travail internes, à la formation du personnel médical et paramédical ;
- **Collaboration pluridisciplinaire** : travailler en synergie avec les autres membres de l'équipe dans une logique d'accompagnement global et de proximité auprès des entreprises adhérentes.
- **Intervention, à titre consultatif et préventif**, auprès des instances en charge de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

Organisme employeur

Cap-RH

Type de poste

Temps plein

Secteur

CONSEIL POUR LES AFFAIRES
ET AUTRES CONSEILS DE
GESTION

Lieu du poste

78440, LES MUREAUX, LES
MUREAUX, France

Salaire de base

90000 € - **Salaire de base**
130000 €

Date de publication

10 janvier 2026 à 20:03

Valide jusqu'au

09.02.2026

Qualifications

Profil recherché :

- **Médecin du travail qualifié** : titulaire du **DES ou CES de médecine du travail**, inscrit au Conseil de l'Ordre.

OU

- **Médecin collaborateur** : titulaire d'un **doctorat en médecine (généraliste ou santé publique ou autre)**, inscrit au Conseil de l'Ordre, et **souhaitant se former à la médecine du travail**. Dans ce cadre, l'employeur prend **en charge le financement de votre formation diplômante (DES médecine du travail)**, **sur le temps de travail**, et vous accompagne tout au long de votre parcours.

Compétences attendues : Sens de l'écoute, autonomie, discrétion, et aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire.